



LES TOISES

Centre de psychiatrie et psychothérapie

LIEU

Les Toises – Centre de psychiatrie et psychothérapie

Avenue des Mousquines 4
1005 Lausanne

Salle de conférence 008 | RI
(rez-inférieur)

Ou en visioconférence

INSCRIPTION ET COÛT

CHF 30.-

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la page « Agenda » de notre site Internet

www.lestoisesses.ch/agenda

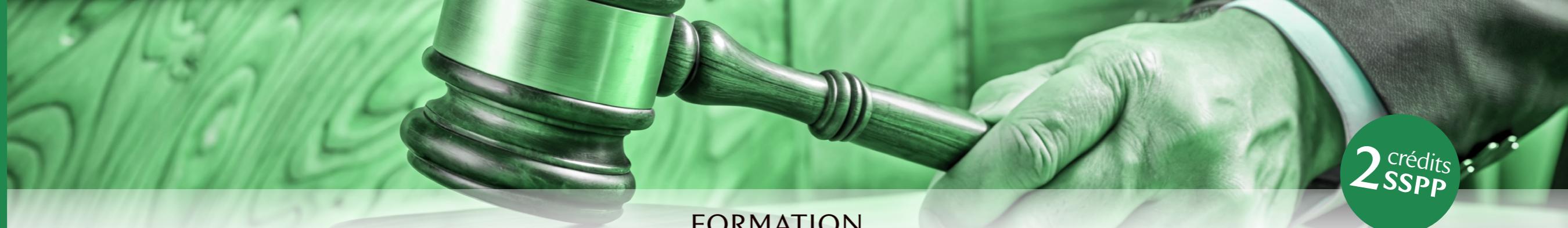
Votre inscription sera prise en compte dès réception du paiement

Délai d'inscription ▶
au plus tard 24h à l'avance

INFORMATION

Service de la formation

formations@lestoisesses.ch



2 crédits
SSPP

FORMATION

L'OEP ET LA MISE EN ŒUVRE DES TRAITEMENTS ORDONNÉS

MARDI 03 JUIN 2025 | 13H00 À 14H30

PRÉSENTATION

Le code pénal suisse, révisé en 2007, prévoit des mesures thérapeutiques psychiatriques à titre de sanctions pénales destinées aux judiciables atteints de troubles psychiatriques et dont le traitement participe à la réduction du risque de récidive.

Le Centre des Toises se voit ainsi confier des mandats comprenant les mesures thérapeutiques ambulatoires au sens de l'Art. 63 du code pénal, les suivis thérapeutiques comme règle de conduite (lors de la libération conditionnelle) ou comme mesure de substitution à la détention (lors de libération avant jugement).

La création du Service de Psychiatrie légale permet de soutenir et développer cette offre. Nous vous convions dans ce contexte à assister à une première présentation animée par l'Adjoint du chef de l'OEP vaudois.

PROGRAMME

HEURE	SUJET	INTERVENANTS
13h00	Introduction	<i>Dr méd. Olivier Ndayishimiye</i>
13h05	Présentation	<i>M. Charles Galley</i>
13h50	Pause	
14h00	Questions et échanges	<i>M. Charles Galley</i>
14h30	Fin de la Formation	

INTERVENANTS



M. Charles Galley
Adjoint du Chef d'office - OEP

Titulaire d'une licence en sciences sociales et pédagogiques et d'un postgrade en criminologie de l'UNIL, Charles Galley est depuis 2014 adjoint au Chef de l'Office d'exécution des peines (VD), chargé de la mise en œuvre des mesures pénales dont le traitement thérapeutique est la pierre angulaire.



Dr méd. Olivier Ndayishimiye
*Médecin cadre responsable du développement
du Service de psychiatrie légale
Spéc. FMH Psychiatrie - psychothérapie*